



# Unitaire 11

Bimestriel N°117 Décembre - Janvier 2015 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 eu-

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC



## Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

[fsu.aude@wanadoo.fr](mailto:fsu.aude@wanadoo.fr) ou [fsu11@fsu.fr](mailto:fsu11@fsu.fr)

Déposé 22/01/2015

### Continuer à rassembler...

Des millions de citoyens ont rendu hommage ce week-end partout en France aux victimes des attentats qui ont visé la rédaction de Charlie Hebdo, une policière municipale à Montrouge et l'hypermarché casher de la Porte de Vincennes.

La FSU y a partout participé dans un cadre syndical unitaire large.

Elle salue le travail accompli ces derniers jours par les fonctionnaires et rend hommage à celles et ceux qui ont payé de leur vie le déroulement de ces drames.

Ces derniers jours, des agressions ciblant les populations musulmanes, particulièrement des lieux de culte et des commerces, ont eu lieu. La FSU les dénonce avec la plus grande fermeté.

La FSU met en garde contre toute stigmatisation qui exacerberait encore davantage tous les fanatismes et obscurantismes. Défendre les valeurs c'est déjà démontrer sa volonté et sa capacité à vivre ensemble dans le respect des convictions philosophiques, politiques ou religieuses de chacun et chacune.

La FSU a toujours défendu la laïcité, toutes les libertés, l'égalité et la justice sociale dans notre pays. Les mobilisations immenses de ce week-end ont montré que les citoyens refusent l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie.

Elle appelle à ce que tout soit mis en œuvre pour conforter la démocratie, au contraire de mesures liberticides, ce qui implique que cesse toute politique d'exclusion au profit de vraies politiques sociales, de vraies politiques du logement, de l'emploi, de vraies politiques éducatives donnant mieux et plus à ceux qui ont moins, afin que chaque citoyen-ne ait une place dans cette société.

Les services publics sont au premier plan de cette réflexion. L'Éducation en est un élément majeur. Car c'est bien d'appropriation et de partage des valeurs, de connaissance, de culture dont notre pays a besoin. Les communautés scolaire et universitaire, qui accompagnent aujourd'hui les élèves, les jeunes et les familles dans ces événements, profondément touchées, sont au cœur de ces enjeux pour répondre aux questions qui traversent notre société.

La FSU assure qu'elle continuera à faire tout ce travail nécessaire, à tous les niveaux, et aussi dans un cadre syndical large pour que les enseignements des événements de ces derniers jours soient enfin tirés et qu'ils servent à l'avenir, particulièrement pour notre jeunesse. La volonté de vivre ensemble, dans le respect de notre diversité, et dans celui de la laïcité, est une des clés qu'il faut saisir. C'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à celles et ceux qui ont payé de leur vie le prix de ces haines exacerbées et instrumentalisées.



**Siège social :**  
FSU 11  
22 bis, Bd de Varsovie  
11000 CARCASSONNE  
Tél.Fax : 04 68 25 54 23  
**Directeur de la Publication**  
Gilbert SARTORÉ  
Commission paritaire  
N° 0715 S 07452  
ISSN 1250-0224  
Imprimé par nos soins

#### SOMMAIRE

- 1 - Edito.
- 2 - CDEN du 12/12/2014 :
- Compétence de l'État.
- 3 - Déclaration FSU 11 au CDEN du 12/12/2014. Grève du 3 février.
- 4 - CHSCT du 16/12/2014.
- 5- Décret Obligation de services ( second degré ).
- 6- Le CDAS, vous connaissez ? Stage GMT le 12 mars.
- 7- Élections professionnelles 2014 dans l'Aude.
- 8 - Émancipation : territorialisation, compétitivité, abandon laïque, c'est non!
- Tribune libre : nos retraites les intéressent...

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

#### Communiqué FSU du 12/01/2015

### STAGE DE FORMATION FSU11 :

#### Grand Marché Transatlantique

animé par Marc Raoul JENNAR

Jeu*di* 12 Mars 2015 (Journée)

FOYER de CAPENDU

## Déclaration de la FSU 11 au CDEN du 12 décembre 2014

### Affaires relevant de la compétence de l'État

Formation, éducation prioritaire, programmes, dispositifs pédagogiques, rénovation des métiers, reconnaissance professionnelle, revalorisation salariale... autant de propositions que la FSU, avec les personnels, a toujours portées pour assurer la réussite de tous les jeunes et élever le niveau de qualification.

Certaines orientations décidées par la loi de Refondation peinent à se concrétiser (scolarisation des moins de 3 ans, «plus de maîtres que de classes», réforme de l'éducation prioritaire qui va laisser nombre d'écoles et d'établissements au bord du chemin...), d'autres sont sources de difficultés (réforme des rythmes scolaires qui après avoir occupé le devant de la scène, produit des résultats largement insatisfaisants; des ESPE qui font face à des difficultés immenses...), d'autres enfin restent en attente (collège, lycées, gouvernance...). Et malgré des créations de postes, de nombreux problèmes demeurent sur le terrain (effectifs de classes trop lourds, remplacements, conditions de travail...). Car ces créations sont en grande partie absorbées par le rétablissement de la formation initiale et par une démographie croissante sans compter une crise de recrutement réelle.

Alors il n'est plus temps de tergiverser : il faut confirmer la priorité à l'Éducation. Car notre société, confrontée à une crise économique et sociale majeure, en proie à une crise de confiance en l'avenir, a plus que jamais besoin d'un système éducatif à la hauteur des enjeux.

Les médias ont largement rendu compte des effets de la croissance des inégalités et du chômage, notamment sur le sort réservé aux enfants. Or, la corrélation entre difficultés scolaires et difficultés sociales n'est plus à démontrer et Mme la Ministre a fait récemment des déclarations sur le décrochage et une répartition des moyens prenant davantage en compte les réalités économiques, sociales et scolaires des territoires. L'annonce d'une réforme de l'éducation prioritaire passant notamment par une nouvelle carte, organisée en 2 niveaux (REP+ et REP) a créé beaucoup d'attentes. Mais les limites budgétaires ont conduit à biaiser les conclusions des discussions dans les académies, en les plaçant d'emblée dans un cadre de dotation donnée à priori (répartition académique des 1082 REP+/REP). Le résultat fait que des établissements qui mériteraient d'être classés vont sortir du Réseau de réussite Scolaire, ruinant ainsi les efforts accomplis par les équipes.

Les moyens alloués aux académies doivent être abondés pour répondre aux besoins des établissements. Dans le Languedoc Roussillon, la difficulté scolaire et la pression démographique conduisent à la création de trois réseaux supplémentaires avec un total de 31 collèges qui s'inscriraient dans un dispositif de l'Éducation

Prioritaire, 16 en REP+ et 15 en REP. Ce solde positif dans la nouvelle carte académique ne doit pas cacher la suppression de six réseaux qui ont des caractéristiques très proches de certains collèges maintenus ou entrants dans la nouvelle carte des REP.

Il est inacceptable que le blocage des moyens au niveau national se traduise, dans notre académie, par la sortie de six établissements des dispositifs de l'éducation prioritaire, pour que d'autres puissent en bénéficier. Vaincre le décrochage scolaire ne pourra se faire sans un effort budgétaire conséquent qui ne se limite pas aux sempiternels redéploiements.

Pour la FSU, le contexte socio-économique dégradé de certaines zones délaissées, justifie que de nouveaux établissements soient reconnus comme relevant des moyens des réseaux REP+ ou REP. Pour autant tous les établissements qui ont actuellement des moyens ZEP, doivent être maintenus dans les nouveaux dispositifs.

Pour le premier degré, la nouvelle politique académique voudrait que seules les écoles apparaissant dans le périmètre de recrutement d'un collège REP puissent bénéficier des moyens de l'Éducation Prioritaire. Nous exigeons que les écoles jusqu'alors intégrées dans un réseau ZEP, y soient maintenues et que l'accès à des dispositifs spécifiques, pour d'autres écoles non encore rattachées à un réseau puisse être objectivement et sérieusement examiné. De plus pour le 1er degré, les critères utilisés sont insuffisants pour appréhender véritablement la réalité et les besoins des écoles, et donc adapter les nécessaires réponses.

Pour la FSU, il faut tout d'abord mettre un terme au carcan des 1082 établissements définis nationalement par le ministère et obtenir que l'académie de Montpellier obtienne, eu égard à la réalité de sa situation, un nombre plus important d'établissements REP+ / REP.

Ensuite au niveau académique, il faut que soit mieux prise en compte par le rectorat la réalité des situations des établissements et des écoles du réseaux, en lien notamment avec la politique de la ville et par la reconnaissance de la ruralité.

Dans l'Aude, les professeurs, les membres du personnel, les parents d'élèves du collège Alain et des écoles du quartier du Viguier à Carcassonne ainsi que les élus locaux s'alarment du projet de suppression du label Education Prioritaire de leurs établissements.

Une telle mesure entraînera une augmentation des effectifs par classe, une diminution de personnels encadrants (surveillants, CPE), la disparition de l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs, ateliers, ...) et la suppression de projets culturels et sportifs.

Les difficultés économiques et sociales des familles et

*(Suite page 3)*

(Suite de la page 2)

des enfants de ces quartiers sont de plus en plus préoccupantes. Nous considérons que la politique menée par l'Éducation Nationale est inacceptable. Cette décision nous paraît contradictoire avec celle de l'État qui a défini lui-même les quartiers de Saint-Jacques et du Viguier comme étant prioritaires dans la Politique de la Ville.

Les tentatives d'utilisation de critères justifiant la suppression du Réseau d'Éducation Prioritaire visent à classer des quartiers, des collèges, à les mettre en concurrence, pour les éliminer ; c'est tourner le dos aux réalités sociales et scolaires.

Le collectif qui défend la ZEP du Viguier appelle donc à

manifestar son mécontentement ce vendredi 12 décembre : le collège et les écoles du quartier sont en grève totale. Différentes actions sont prévues dans les jours qui suivront.

La FSU appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir des moyens supplémentaires dans notre département afin que chaque établissement, chaque école, puissent bénéficier des moyens nécessaires pour lutter contre l'échec scolaire. Car il y a fort à craindre que les moyens de la grande majorité des collèges et des écoles de l'Aude soient particulièrement impactés par l'harmonisation académique des clefs de répartition des DHG et des postes pour la rentrée 2015.

## Déclaration de la FSU 11 au CDEN du 12 décembre 2014

Le budget 2015 de l'Etat reste marqué par le choix de la baisse des dépenses publiques. 50 Mds d'euros d'économie d'ici 2017 dont 21 Mds en 2015 qui se répartissent en 7,7 Mds d'euros pour l'Etat et ses opérateurs, 3,7 Mds sur les collectivités locales et 9,6 Mds pour la protection sociale. Le gouvernement persiste donc dans sa politique de réduction des déficits tout en multipliant les aides fiscales ou allègements de cotisations des entreprises. Cette réduction des capacités de l'Etat à répondre aux besoins croissants de la population va se traduire une nouvelle fois par des services publics empêchés et une protection sociale attaquée. Ce budget 2015, dans la suite des précédents budgets, constitue un choix de politique économique libérale assumée. Nous en serons depuis le budget 2013 et prévision 2017, à près de 80 Mds d'euros d'économie de la dépense publique.

La baisse des dotations pour les collectivités locales de 6,34% en 2015 est dramatique pour les services publics territoriaux, pour les subventions attribuées aux mouvements associatifs et l'investissement. D'autant plus que cette diminution de 3,7 Mds l'an prochain fait suite à une réduction de 1,5 Mds en 2014. Cette baisse doit se poursuivre à l'identique en 2016 et 2017. Au total, sur les 3 prochaines années, ce sont 11 Mds d'euros en moins pour les collectivités, sans qu'aucune mesure nouvelle de soutien à l'investissement local ne soit prévue et alors qu'une bonne partie de l'augmentation des dépenses des collectivités est liée à des mesures prises par l'Etat : coût de la réforme des rythmes scolaires et revalorisation indiciaire des fonctionnaires de catégorie C, beaucoup plus nombreux dans la territoriale que dans la fonction publique d'Etat.

Si les communes seront les plus touchées par cette mise à la diète (moins 2,7 Mds d'euros), les départements ne seront pas épargnés avec une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 1,2 Mds. Au final, ce sont les citoyens qui paieront la facture pour compenser les recettes manquantes ou bien qui verront disparaître ou se réduire la qualité des services publics de proximité.

Dans ce contexte budgétaire plus que contraint, sans oublier les conséquences de la future mise en œuvre de la réforme territoriale, la FSU s'interroge sur l'évolution de l'enveloppe consacrée au programme des travaux d'investissement dans les collèges de notre département mais aussi sur l'évolution de la dotation de fonctionnement. Même si pour 2015, la FSU constate une augmentation des différents budgets consacrés à la construction et à la rénovation des multiples équipements destinés à l'accueil des personnels et usagers des collèges Audois, Monsieur le Président du Conseil Général, nous vous demandons de nous informer sur les choix politiques et budgétaires de l'assemblée départementale à moyen terme.

## La FSU appelle à la grève dans l'éducation le 3 février

### CONDITIONS DE TRAVAIL, EMPLOI, SALAIRES et FORMATION...

Conditions de travail, emploi, salaires et formation seront les principales revendications exprimées à l'occasion de cette journée d'action. La politique éducative du gouvernement, qui reste affichée comme une priorité doit répondre aux besoins et attentes des personnels. L'ensemble des personnels est confronté au gel du point d'indice et à l'absence de perspectives concernant la revalorisation de leurs missions et de leurs salaires.

Malgré des créations de postes, les conditions d'exercice restent difficiles. La formation initiale et continue doit être améliorée de manière urgente. Il faut donner aux enseignants et à tous les personnels les moyens d'apporter des améliorations aux conditions de scolarisation des élèves et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. C'est pour mettre en avant ces revendications et ses propositions que la FSU appelle les personnels à se mettre en grève le mardi 3 février 2015.

## **Comité Hygiène Sécurité & Conditions de Travail**

### **CHSCT 16 Décembre 2014**

#### **A- Visite du collège les Fontanilles à Castelnaudary**

La visite du Collège des Fontanilles a été programmée par le CHSCT dans le cadre de la future mise en chantier de la rénovation du Collège. La FSU a tenu à évoquer en séance la remise en cause de la probité de la secrétaire du CHSCT par son chef d'établissement lors du déroulement de la visite.

Le rapport de visite a été validé en séance : il comporte des préconisations à destination de l'employeur en vue d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des personnels.

Pour la FSU, il s'agit de veiller au suivi de ces préconisations et à leur mise en œuvre.

#### **B- Rapport annuel de prévention 2013-2014 et Programme de prévention 2014-2015**

**Présentation du bilan santé et sécurité** : données sur les effectifs et les accidents de travail.

Le champ d'intervention du CHSCT de l'Aude comptabilise 4999 agents, dont 1757 dans le 1<sup>er</sup> degré et 2282 dans le 2<sup>nd</sup> degré. Un effectif de 330 agents est mentionné à titre indicatif dans l'enseignement privé. La FSU rappelle que le CHSCT n'a pas vocation à gérer l'enseignement privé.

Concernant la nature des accidents recensés, la FSU demande une ventilation plus précise entre les différents lieux des accidents (plutôt 1<sup>er</sup> degré ? 2<sup>nd</sup> degré ?). Malheureusement, une nouvelle fois, il n'a toujours pas été possible d'obtenir les données concernant les personnels à gestion académique, ces données ne concernent que les enseignants du premier degré.

Pour la FSU, le tableau des accidents recensés donne une vision peu significative de la réalité vécue par les personnels. En effet, certains types d'accidents sont peu, voire pas du tout, renseignés : les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et les états anxio-dépressifs.

Pour la FSU, il s'agit de prendre en considération la souffrance au travail.

La FSU interpelle l'administration sur le fait de ne pas répertorier ces pathologies qui sont pourtant liées au travail.

L'administration reconnaît que certains arrêts maladie ne sont effectivement pas recensés comme accidents de travail en tant que tels, mais qu'il incombe aux personnels d'entreprendre la démarche de demande de reconnaissance en accidents de service.

La FSU souligne le manque de clarté au sein des établissements du 2<sup>nd</sup> degré quant à la nomination des assistants de prévention (AP) et le DUER.

Si les AP sont clairement identifiés dans le 1<sup>er</sup> degré (CPC EPS dans chaque circo), c'est loin d'être le cas dans le 2<sup>nd</sup> degré. L'administration sera en mesure de nous proposer une vision plus complète au prochain CHSCT (nomination et formation des AP 2<sup>nd</sup> degré, et les missions qui leur seront attribuées par lettre de cadrage), mais nous signale que d'ores et déjà une convention a été signée entre le rectorat et les collèges à ce sujet.

Concernant le recensement des DUER, la FSU s'interroge sur la réelle prise en compte des DUER non informatisés.

**Une proposition de programme de prévention** en 3 points a été soumise à l'étude du CHSCT.

La FSU a émis des nouvelles propositions pour affiner ce programme et le rendre plus cohérent au regard des conditions de travail des personnels.

#### **Programme proposé par la FSU :**

##### **1) Concernant la mise en œuvre des DUER (Document Unique d'Évaluation de Risques)**

Pour la FSU, il s'agit d'effectuer un travail plus qualitatif en intégrant les RPS (Risques Psycho Sociaux) dans le DUER. Afin de recenser ces RPS auprès de tous les personnels, le CHSCT de l'Aude avait déjà élaboré et validé une enquête départementale à lancer vers tous les personnels de l'Éducation Nationale dès la rentrée 2014. Nous proposons donc d'utiliser les items issue de cette enquête RPS pour les intégrer dans le DUER.

Le Conseiller de Prévention Académique prétexte la nécessité d'une « cohérence » avec les outils ministériels à venir au sujet des RPS, pour remettre en question le lancement de notre enquête départementale.

La FSU refuse cette position rétrograde et souligne qu'en terme de « cohérence » il s'agit d'être en adéquation avec le vécu et la réalité du terrain des personnels. La FSU rappelle la légitimité de cette enquête travaillée et validée depuis plusieurs mois en CHSCT, et que sa non mise en route serait dommageable et irait à l'encontre de l'intérêt des personnels.

L'UNSA a exprimé son accord avec les propos tenus par la FSU.

Le Secrétaire Général a souligné les avancées significatives au sein du CHSCT départemental de l'Aude depuis sa mise en place.

Après interruption de séance, le secrétaire du CHSCT expose la réflexion des représentants : Nous entendons les arguments, mais nous sommes inquiets... nous laissons jusqu'en janvier pour lancer l'enquête, à condition qu'elle s'appuie sur la nôtre, avec la crainte que l'enquête soit trop généraliste sur l'ensemble de la fonction publique.

##### **2) Concernant la mise en place des groupes de travail sur les Risques Psycho Sociaux (RPS) et les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**

Pour la FSU, il s'agit de faire le lien entre les tableaux de recensement incomplets et la réalité du terrain, pour arriver à reconnaître la souffrance au travail comme accident du travail.

##### **3) Concernant le renforcement du réseau des Conseillers de Prévention et des Assistants de Prévention du 2<sup>nd</sup> degré**

- 4) Interpellée par les résultats de l'enquête menée par le *SNUipp-FSU*, la *FSU* a souhaité ajouter un point essentiel : Impact de la réforme des rythmes scolaires sur les conditions de travail des personnels.

La *FSU* rappelle les 4 avis émis lors du CHSCT du 11 juin 2013 concernant les problèmes de la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, des remplacements, de l'utilisation des salles de classes pour les activités péri-scolaires, et de l'utilisation des installations sportives. Elle expose pour les professeurs d'EPS le problème du partage des structures sportives avec les temps périscolaires. La *FSU* rappelle enfin les résultats provisoires sur 12 000 réponses de l'enquête menée par le *SNUipp-FSU* qui montre que près de 70 % des enseignants du premier degré font état de conditions de travail dégradées, 80 % évoquent des conséquences négatives sur leur vie personnelle.

Le Secrétaire Général propose un groupe de travail sur la mise en place de la réforme pour trouver les indicateurs de problèmes.

### **C- Suivi des fiches de registres Santé et Sécurité au Travail (SST)**

Aucune fiche n'a été enregistrée dans le 2<sup>nd</sup> degré.

L'administration propose un état des lieux de tous les registres SST recensés à ce jour dans le 1<sup>er</sup> degré, et expose les solutions apportées par les IEN des circonscriptions.

L'objectif n'est pas de traiter de chacun des cas individuels.

La *FSU* demande des précisions quant aux solutions apportées dans les écoles en cas d'agressions et menaces physiques de la part d'un parent d'élève.

La *FSU* s'inquiète de la prise en charge des personnels ayant subi ces agressions et souhaite s'assurer du soutien qui a été apporté aux personnels de la part de l'IEN dans chacune des écoles concernées par ces registres.

L'administration précise que ces personnels peuvent entamer une démarche de suivi auprès du Dr Dejong, Médecin de Prévention.

Le Secrétaire Général précise la marche à suivre en cas d'incidents :

- Saisine du Procureur en cas d'extrême gravité (c'est la fiche de signalement qui déclenche la procédure)
- Lettre de la DASEN dans des cas moins graves

La *FSU* souligne qu'un cas de RPS n'apparaît pas dans le tableau de recensement et demande des éclaircissements sur les solutions envisagées par l'administration.

### **D- Calendrier des prochaines visites**

Deux nouvelles visites d'établissements sont programmées pour cette année :

- Collège Delteil à Limoux
- École Maternelle d'Espéraza.

**E- La FSU alerte sur les conditions de travail** des personnels suite à l'allongement des carrières **en raison des réformes des retraites successives** et de la fin des dispositifs qui permettaient d'aménager les fins de carrière (congé de fin d'activité et cessation progressive d'activité). Même si ce problème relève de l'échelon national, la *FSU* estime qu'une réflexion peut être menée localement.

### **F- Risques météorologiques**

L'administration rappelle que la sécurité civile est sous l'autorité du préfet.

Il existe le POTES (Plan Organisation Transports Scolaires) sur le site de la préfecture.

La *FSU* souligne que les collègues savent indubitablement mettre les élèves en sécurité dans de telles circonstances (inondation, neige...). En revanche, les personnels subissent une situation contradictoire : en vigilance orange, les transports sont annulés. En dépit de ces risques, les personnels se retrouvent contraints de se rendre sur leur lieu de travail.

En guise de protocole de prévention, la *FSU* souligne que les personnels attendent autre chose qu'un stage de formation de conduite sur la neige, comme il avait été proposé lors d'une CHS il y a quelques années avant la mise en place des CHSCT...

L'administration propose un groupe de travail pour mener la réflexion sur ce sujet.

## **Nouveau décret relatif aux obligations réglementaires de service (O.R.S.)**

**RAPPEL SUR LE NOUVEAU DECRET** relatif aux obligations réglementaires de service (O.R.S.) des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré paru au journal officiel le 23 août.

Pour tous les professeurs, à l'exception de ceux qui exercent en CPGE, il remplacera, à compter de la rentrée 2015, les décrets de 1950. Toutefois, certaines mesures spécifiques s'appliquent dès cette rentrée pour les professeurs exerçant dans les établissements REP+.

**Lisez-le, vous ne trouverez NULLE PART qu'il est fait mention d'ANNUALISATION des services...**

**Le service d'enseignement est défini par un maximum HEBDOMADAIRE.**

Pour plus de détails sur le site du SNES national:

<http://www.snes.edu/Publication-du-decret-sur-les-ORS.html>

Pour le SNES-FSU, l'action revendicative se poursuit pour réduire la charge et le temps de travail, améliorer les conditions de travail et revaloriser nos rémunérations et nos carrières. Le chantier de la revalorisation de nos métiers doit s'ouvrir !

**Michèle CAZES**  
**Secrétaire SNES de l'Aude**

## Le CDAS, vous connaissez ?

Peut-être pas mais il peut vous être très utile en cas de pépin financier, problème de trésorerie, découvert bancaire ou accident de la vie ... C'est la **Commission Départementale de l'Aide Sociale** qui se réunit à la DSDEN de l'Aude (ancienne I.A.) 6 fois par an présidée par le représentant de la DASEN, 2 personnels MGEN, 2 personnels d'organisations syndicales élus aux élections professionnelles. Il s'agit là de la **Commission Permanente** qui a pour but d'aider financièrement par un prêt à taux 0 (remboursable auprès de la MGEN) ou par une aide financière exceptionnelle des personnels en difficulté dont les situations sont exposées par les Assistantes Sociales de la DSDEN. La confidentialité est bien sûr respectée.

Une autre instance la **Commission Plénière** avec une portée plus politique, décidant de l'orientation à donner aux aides de la CDAS dans le département se réunira désormais 2 fois par an. C'est une assemblée plus nombreuse avec les mêmes personnels que la Commission permanente présidée par la DASEN avec en plus un chef d'établissement choisi par l'administration.

Les dotations pour les aides dans l'Aude sont, hélas, en baisse: de 54 400€ pour le secteur public en 2011 à 48 290€ en 2012 et 51 900€ en 2013 grâce à une rallonge reçue des autres départements de l'académie puis 48 400€ en 2014. Pour le secteur privé 2000€ en 2011, 2012 et 2013 puis 3000€ en 2014. Globalement ces sommes sont largement insuffisantes pour venir en aide aux personnels de plus en plus précaires comme les AED ou les contractuels qui sont souvent victimes de retards de paiement, qui dépendent, pour assurer leurs missions, des transports en commun ou le plus souvent de leur véhicule personnel. Sortir de cette précarité et suivre une formation nécessite aussi d'engager des frais. D'autres collègues veulent sortir du surendettement ou ne bénéficient que de trop petites pensions pour faire face au moindre aléa de santé ou autre. Il revient aux membres de la CDAS d'attribuer les aides, de faire des choix en s'appuyant sur l'avis des Assistantes Sociales. Cependant le bilan de décembre 2014 fait apparaître moins de demandes (46 contre 68) qu'en 2013 et certaines demandes venant des mêmes personnes que dans les années précédentes. Ce qui fait penser que tous les collègues ne connaissent pas cette commission: **L'INFORMATION EST CAPITALE** sur ce sujet. A la demande de la FSU les services de la DASEN proposent de joindre une information au bulletin de salaire des personnels 1er degré et pour le 2<sup>nd</sup> degré une info dans la plaquette de prérentrée. Pour l'instant, un affichage en salle des profs est sous la responsabilité des chefs d'établissement.

Retenez ceci : si vous avez des difficultés d'ordre financier ou besoin d'aide, il faut vous adresser aux Assistances sociales de la DASEN, prendre rendez-vous, exposer votre cas auprès de

Christine BARTHOLOME 04 68 11 57 54 [marie.bartholome@ac-montpellier.fr](mailto:marie.bartholome@ac-montpellier.fr)

Elisabeth RAYNAUD 04.68.11.57.61 [elisabeth.raynaud-benquet@ac-montpellier.fr](mailto:elisabeth.raynaud-benquet@ac-montpellier.fr) Fax : 04.68.11.57.68

Ne pas négliger non plus les aides diverses que propose la **MGEN** à ses adhérents rue Salvat 11000 Carcassonne.

En cas de besoin, ne pas tarder, se renseigner et explorer toutes les pistes d'aides possibles.

**Michèle CAZES**  
Secrétaire SNES de l'Aude

### **STAGE DE FORMATION FSU11 : Grand Marché Transatlantique animé par Marc Raoul JENNAR Jeudi 12 Mars 2015 (Journée) FOYER de CAPENDU**

#### **Attention !**

Pour participer à ce stage, il faut envoyer votre demande de « congé pour formation syndicale » un mois à l'avance soit **avant le 6 février 2015**. Le formulaire vous sera envoyé par mail par vos syndicats nationaux respectifs.

N'oubliez pas de renvoyer votre demande de participation à l'adresse de votre section syndicale.

Ce stage est ouvert à tous les collègues syndiqué-e-s ou pas !

La formation syndicale est un droit reconnu aux fonctionnaires stagiaires ou titulaires.

**PARTICIPATION au stage syndical « Grand Marché Transatlantique » du 12/03/2015  
A renvoyer au plus tard le jeudi 05/03/2015**

- Par courrier à : Philippe DECHAUD 23 Rue Marcelin Berthelot 11000 Carcassonne

- Par mail à : [fsu11@fsu.fr](mailto:fsu11@fsu.fr)

NOM - PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE VILLE : .....

TEL : ..... @ (écrire lisiblement) : .....

ETABLISSEMENT : .....

## Bilan des élections professionnelles 2014 – AUDE

Dans l'Aude, la participation est en hausse à l'éducation nationale (+10% et +562 suffrages exprimées au CTA) par rapport à 2011. Elle est en hausse aussi dans la fonction publique territoriale.

A l'EN, avec 33,13% des suffrages exprimés la FSU n'est plus la première force syndicale. L'UNSA, en progressant de plus de 226 voix par rapport à 2011, arrive en tête avec 34,30% et conserve 4 sièges au CTSD. Le syndicalisme de transformation sociale progressiste n'est pas au mieux puisque la FSU11 enregistre une baisse de 7,3% et perd 1 siège au CTSD (4). La CGT accuse aussi une légère baisse passant de 3,95% à 3,27% et Sud-Solidaires sort carrement du CTA, passant de 4,24% à 2,52%.

Nous constatons une poussée importante du syndicalisme de "droite", même si ce terme reste assez nébuleux pour décrire le phénomène. Surtout une poussée de la peur et de l'individualisme, à mettre en parallèle avec la situation sociale globale. Ainsi FO gagne 124 voix passant à 11,27% et le SNALC avec 205 voix et 7,70% entre au CTSD.

Nous avons toujours le handicap de ne pas être identifiée comme force syndicale majeure, ce qui réduit considérablement notre score en CT par rapport au CAP. Il est vrai que bon nombre de collègues oublient de voter en CT, mais ça n'explique pas totalement la perte de 11% des voix entre CAP et CT. On peut regretter que la FSU ne soit pas identifiée comme une "centrale" syndicale pouvant peser dans les choix au niveau global.

Félicitations à nos collègues du SNU-Clias qui ont obtenu d'excellents résultats et gagné un grand nombre de sièges dans les différents CT des collectivités territoriales.

**Philippe DECHAUD**

### Second degré :

Comme au niveau national, la **FSU** conserve sa place de première organisation syndicale au sein du comité technique Académique (CTA) de Montpellier avec 5 sièges sur 10. La participation au vote est en hausse malgré les contraintes et les dysfonctionnements du vote électronique.

Sur la globalité des commissions paritaires académiques où il se présente, le **SNES** garde la 1ère place avec 45% des suffrages, 30 points devant la 2e organisation.

Dans l'Aude pour le **CTSD** (Comité Technique Spécial Départemental) avec les voix 1er et 2<sup>nd</sup> degré confondus on observe un tassement du score de la **FSU** qui passe de 40,4 % en 2011 à 33,1% en 2014 et 4 sièges. Les autres sièges se répartissent ainsi:

4 pour l'UNSA avec 34,3% des voix, 1 pour FO avec 11,3% et 1 pour le SNALC avec 7,7%.

Face à l'émergence d'un syndicalisme populiste, qui doit nous interroger, le **SNES** et la **FSU** restent résolument attachés aux principes du syndicalisme de transformation sociale. Ils continueront à faire vivre l'action collective la plus unitaire possible à tous les niveaux, dans les établissements, dans notre département, à revendiquer pour tous les personnels l'amélioration des conditions de travail, des missions, des métiers, à défendre le service public d'éducation et l'ensemble des services publics.

Nous remercions tous les syndiqués pour leur soutien et tous ceux qui se sont impliqués pour la réussite de ces élections, en particulier les S1 dans leurs établissements. Nous remercions aussi tous les collègues qui par leur vote ont manifesté leur confiance en nos convictions et en notre travail quotidien.

**Michèle CAZES**

**Secrétaire SNES-FSU de l'Aude**

### La FSU Territoriaux 11 progresse en voix et en sièges

Les élections du 4 décembre ont conforté la FSU Territoriaux au niveau du Département. Les agents ont placé notre organisation syndicale en tête dans plusieurs collectivités, Conseil Général, mairie de Castelnaudary, CIAS de Carcassonne. Nous faisons notre entrée dans les instances paritaires à la Mairie de Narbonne, à la Mairie de Limoux, Communauté de Communes de Couiza et serons présents en CT et CAP au Centre de Gestion.

La FSU territoriaux devient la 2<sup>ème</sup> organisation sur le plan départemental, derrière FO et devant la CGT avec 1901 voix. C'est un très bon résultat qui nous situe comme organisation syndicale incontournable dans le dialogue avec les collectivités employeurs de tout le département.

La FSU remercie tous les agents du Conseil Général qui se sont mobilisés massivement le 4 décembre et ont placé la FSU largement en tête avec plus de 55% des voix en Comité Technique. Au CIAS, la FSU avec plus de 53 % des voix s'affirme comme la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans une collectivité qui a vu ses effectifs et son périmètre d'intervention augmenter significativement. A la ville de Narbonne nous devenons la 2<sup>ème</sup>

organisation syndicale et pour la 1<sup>ère</sup> fois nous obtenons des élus en Comité technique et en CAP. Dans toutes les collectivités (Limoux, Castelnaudary, Leucate...) ou nous avons présenté des listes, nous avons obtenu des élus et progressé en nombre de voix.

Ces résultats marquent donc une très large confiance aux candidats FSU et confortent le bien fondé de notre bilan et de notre action syndicale basés sur la solidarité, la transparence et tout refus de clientélisme syndical.

C'est un encouragement à poursuivre dans toutes les collectivités du département notre action quotidienne auprès des agents, à défendre leurs droits, le statut et nos conditions de travail.

Nous continuerons à nous battre pour un syndicalisme de terrain, réellement indépendant et défendant un service public de proximité.

**Anne Amigues**

**Secrétaire de la FSU Territoriaux Aude**

## Émancipation :

### Territorialisation, compétitivité, abandon laïque : c'est NON !

La réorganisation territoriale en cours (13 Régions, métropoles) aura des incidences majeures sur l'Éducation Nationale. Pas seulement en terme de modifications géographiques des Académies pour les faire correspondre aux nouvelles collectivités, mais probablement en terme de régionalisation/territorialisation de l'Éducation. C'est une remise en cause d'une Éducation "Nationale" que va générer cet éclatement.

Cette logique est déjà à l'œuvre avec les nouveaux rythmes scolaires, qui renforcent les tutelles locales dans le cadre du Plan Éducatif Territorial, obligatoire à la rentrée 2015 et pouvant inclure les écoles privées.

Les regroupements d'universités mis en place par la **Loi Fioraso** de juillet 2013 viennent parachever des dispositions antérieures instaurant autonomie, concurrence, course aux financements privés, tutelle patronale.

Une autre étape se profile avec cette "*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*", avec des recteurs aux prérogatives accrues et un ministère qui n'aurait plus qu'un rôle de régulation.

Cette perspective mortifère pour l'Éducation Nationale, les statuts de ses personnels, la laïcité (par ailleurs absente des professions de foi syndicales des dernières élections professionnelles), s'inscrit dans un contexte ininterrompu de régressions majeures aux niveaux social et économique. C'est ce qu'illustre encore le projet fourre-tout de **loi Macron** : cession des participations de l'État (déjà réalisée avec l'aéroport de Toulouse), travail le dimanche, facilitation supplémentaire des licenciements, attaques contre les 35 heures, contre le **Code du Travail**...

Ces involutions nécessitent une **campagne d'explication syndicale technique, politique, idéologique**, incompatible avec une quelconque participation à des négociations, chantiers de discussion et autres comités de suivi qui épuisent le syndicalisme et le détournent de sa tâche prioritaire : la construction de la riposte. Cette campagne doit également promouvoir la **Laïcité** dont l'épouvantable attentat contre **Charlie Hebdo** nous rappelle, hélas, l'impérieuse nécessité pour lutter contre la barbarie.

Pour éloigner le spectre de l'extrême droite, pour construire les solidarités avec les luttes en Europe (Belgique, Espagne, Portugal, Grèce...), pour inverser le rapport de force, **l'heure est à la lutte déterminée et dans la durée.**

**MarieLine Novello, Rosine Charlut,**  
**ÉMANCIPATION 11**

## TRIBUNE LIBRE : NOS RETRAITES LES INTERESSENT TOUJOURS...

De contre-réforme en contre réforme dont aucune n'a solutionné leur financement, les régimes de retraite restent dans le collimateur de ceux qui n'ont jamais accepté l'existence d'un tel système social de solidarité. Ainsi, à la mi-décembre, ont paru plusieurs nouveaux rapports dont celui de la **Cour des Comptes** sur les retraites complémentaires du privé. Quand on sait que ce qui s'envisage, se prépare, se décide dans le privé se retrouvera à plus ou moins brève échéance dans le public -et vice-versa -on ne peut que s'intéresser à ce qui s'écrit... C'est une évidence. La Cour des Comptes est devenue un propagandiste des dogmes libéraux. Et sa dernière publication est de ce même tonneau! Sa démarche est « libéralement » classique. D'abord il faut faire peur, donc poser un regard alarmiste sur le devenir de ces caisses. Le diagnostic est terrible: une cessation de paiement dans les années à venir ! Ensuite, au nom de l'incontournable baisse du « coût de travail », on écarte tout début d'idée d'augmentation des cotisations des entreprises... Et donc la conclusion s'impose d'elle-même...

Soit bloquer les pensions: cela a été fait en 2013. Et le constat est là: cette perte du pouvoir d'achat des retraités n'a pas permis de redresser la situation. Soit reculer l'âge de la retraite. **C'est la suggestion centrale de l'« étude » de la Cour des Comptes qui prône de porter l'âge légal de départ à 64 ans !** Le hasard fait bien les choses: elle correspond à la revendication récurrente du MEDEF! Applaudissements du patronat! Pressions sur le gouvernement! Fuite en avant préconisée dans la régression sociale! La Cour des Comptes a bien joué son rôle... Autre rapport, autre regard, autre réflexion: celui du **Conseil d'orientation des retraites (COR)** qui a actualisé ses prévisions à moyen terme. Que peut-on y lire ? « Le système de retraite pourrait, **en cas de croissance suffisante des**

**revenus d'activité**, revenir en équilibre dans la deuxième partie des années 2020 voire dégager des excédents importants » Et il insiste: « Mais les besoins de financement perdureront en cas de croissance des revenus d'activité inférieur à 1,5% par an à long terme »

**Ainsi, contrairement au discours officiel libéral qui n'aborde le problème des retraites que par le prisme de la démographie, le COR met le doigt sur la question centrale de leur financement : l'activité économique.**

Va-t-on s'entêter dans une politique d'austérité qui plombe notre économie avec une compression du pouvoir d'achat, une réduction massive des dépenses publiques, un recul important des droits sociaux ... pour un transfert de ressources vers les marchés financiers? Elle a montré toute sa nocivité ( 35 000 demandeurs d'emploi -toutes catégories confondues- pour le département de l'Aude en fin 2014!) et nous conduit vers une déflation-récession dont on peut imaginer les conséquences pour notre protection sociale... Au contraire, travaillons sur une autre orientation économique, créatrice de biens et de services utiles, productrice de vrais emplois et de salaires conséquents... Le mouvement syndical ne manque pas de réflexion et de propositions. Que ce soit sur un développement des services publics dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche, de la santé ... Ou sur une orientation de l'argent vers l'économie réelle et l'emploi par la sélectivité du crédit, la modulation des cotisations des entreprises et le contrôle démocratique de son utilisation...

**C'est le mérite de ces deux rapports de nous montrer l'impasse des choix de ces dernières années et la nécessité d'agir pour en imposer d'autres!**

**Jean Pierre Maisterra**